

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2026**

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission «Finances» du 28 janvier 2026 réunie sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en conférence des présidents du 3 février et en Bureau le 5 février et adoptées à l'unanimité.

1. Le contexte territorial

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

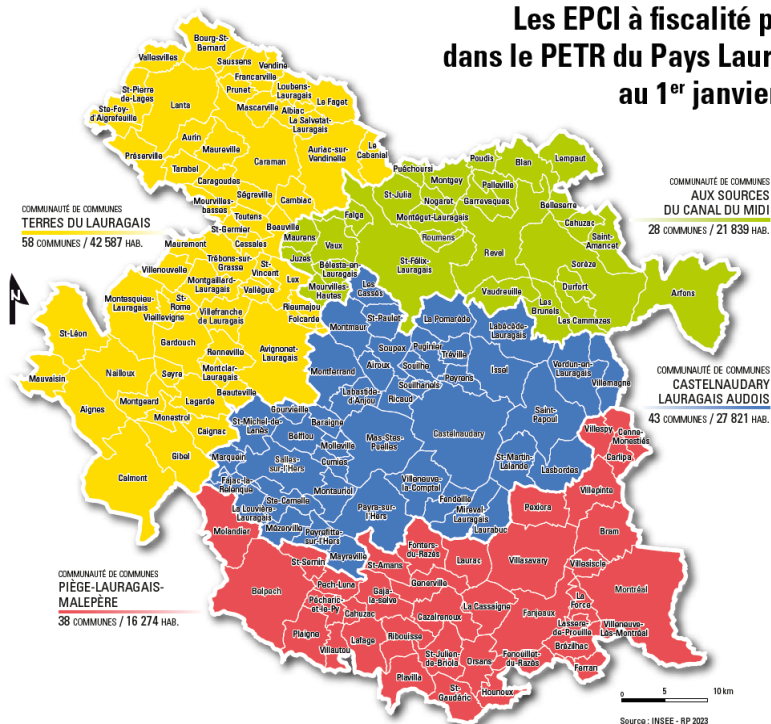
Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres et leur révision via l'élaboration d'un SCOT valant PCAET.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Europe, Etat, Région, Départements.

Parmi les 167 communes, l'on compte : 82 communes Audoises / 71 Communes Haut-Garonnaises / 14 communes Tarnaises.

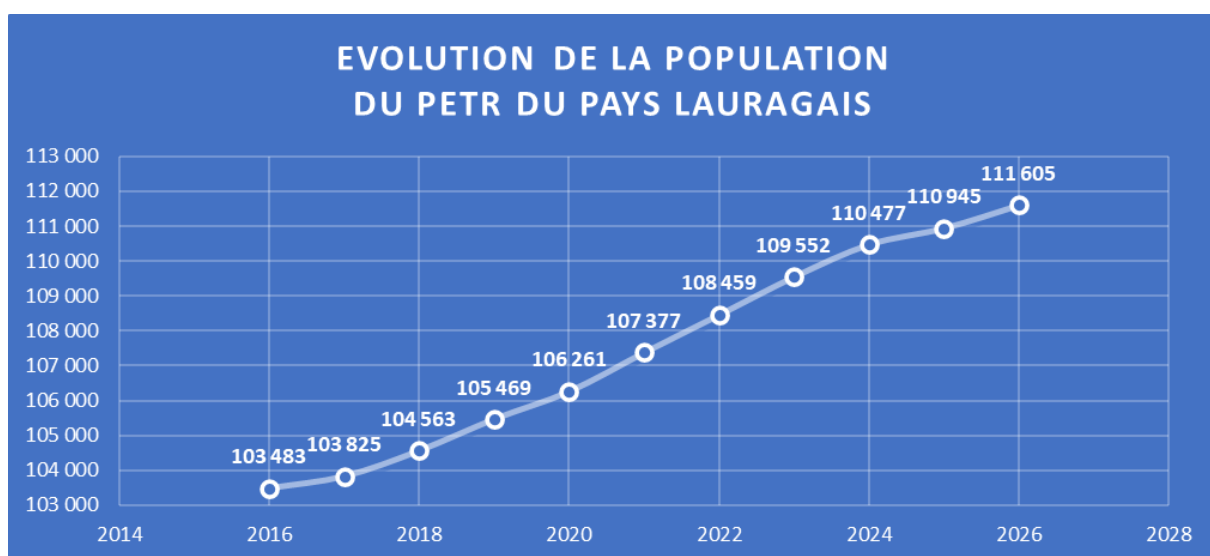
10 communes du PETR sont situées en « zone montagne » (*Cennes Monestiés, Villemagne, Verdun Lauragais, Labécède-Lauragais, les Brunels, les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) et 5 appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (*les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) avec qui le PETR a signé une convention de partenariat.

Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1^{er} janvier 2026



Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 111 605 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2026).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population Totale PETR	102 745	103 483	103 825	104 563	105 469	106 261	107 377	108 459	109 552	110 477	110 945	111 605
Evolution annuelle de la population totale PETR		↑ 738	↑ 342	↑ 738	↑ 906	↑ 792	↑ 1 116	↑ 1 082	↑ 1 093	↑ 925	↑ 468	↑ 660
Taux de croissance annuel de la population totale PETR		↑ 0,72%	↑ 0,33%	↑ 0,71%	↑ 0,87%	↑ 0,75%	↑ 1,05%	↑ 1,01%	↑ 1,01%	↑ 0,84%	↑ 0,42%	↑ 0,59%



2. Les faits marquants de 2025

L'année 2025 a été marquée par des étapes clés, et notamment :

- La finalisation du SCOT valant Plan climat permettant un arrêt en janvier 2026, avec l'adaptation au changement climatique comme fil conducteur
- La réalisation d'un support visuel « du Lauragais de demain » issu des travaux du conseil de Développement
- La création d'un consortium entre le PETR et ses 4 communautés de communes pour proposer la candidature du Lauragais à l'accueil des rencontres nationales TEPOS en 2026, candidature retenue
- La préparation de l'accueil de TEPOS, avec la création d'un poste de coordinateur général et une délégation de 35 élus et techniciens aux rencontres TEPOS des Mauges
- La création d'une identité visuelle pour le collectif des Moulins du Lauragais, l'intégration de nouveaux moulins
- La co construction d'un second forum culturel avec le conseil de Développement
- L'obtention d'un trophée de l'innovation pour le travail sur les chartes ENR

Les actions menées en 2025 sont détaillées dans le rapport d'activités 2025, mis en ligne annuellement après présentation en comité syndical.

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est ainsi bien engagé et avait donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions se poursuit donc en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres. Un bilan des 10 ans d'actions du PETR est également en cours de finalisation.

3. Les perspectives pour 2026

L'année 2026, année de changement de mandature, sera l'occasion de redéfinir les nouvelles priorités à mettre en place dès le second semestre.

Néanmoins, cette année s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015, et permettra notamment de réaliser les actions suivantes :

- la finalisation du SCOT valant PCAET avec l'acculturation des nouveaux élus aux enjeux du territoire, ainsi que l'intégration des remarques issues des personnes publiques associées et de l'enquête publique en vue de son approbation début 2027
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire approuvé en 2015, ainsi que l'animation des commissions de travail dédiées sur les volets Transition écologique, culture et patrimoine ainsi que développement touristique, avec notamment :
 - l'accueil des rencontres nationales TEPOS en Lauragais fin septembre 2026
 - L'accompagnement à la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments publics, avec une animation territoriale sur mesure
- la réalisation de 2 « parcours de rayonnement culturels » (éducation artistique et culturelle) sur le 1^{er} semestre
- la mise en réseau des 4 OTI du territoire afin de développer le canal du Midi et ses sources avec notamment l'organisation d'une nouvelle édition du Canalathlon, valoriser le patrimoine et développer l'offre se construisant autour du collectif des moulins du Lauragais notamment, favoriser l'interconnaissance et mise en relation des acteurs du tourisme.

- La gestion et l'animation du programme LEADER permettant d'accompagner les acteurs locaux publics et privés
- l'animation des contractualisations pilotées par le PETR et la réalisation des bilans de fin de programmation
- la participation aux réseaux régionaux et nationaux pour défendre les intérêts du territoire
- l'animation du Codev et développement.

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée avec toutefois une réduction du temps d'ingénierie dédié à la culture. Dans le détail :

- Suppression du poste de développement culturel et création d'un poste gestionnaire GAL/ chargé de développement culturel depuis le 1^{er} janvier 2026
- Maintien des autres postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Poste non permanent de coordination générale pour TEPOS 2026 du 01/09/2025 au 31/12/26 en contrat de projet
- Poste développement territorial non pourvu en attente projet de territoire
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets...) pour financer cette ingénierie

Une stabilité des effectifs depuis 2018, autour de 11 agents représentant 10.2 ETP en 2026 :

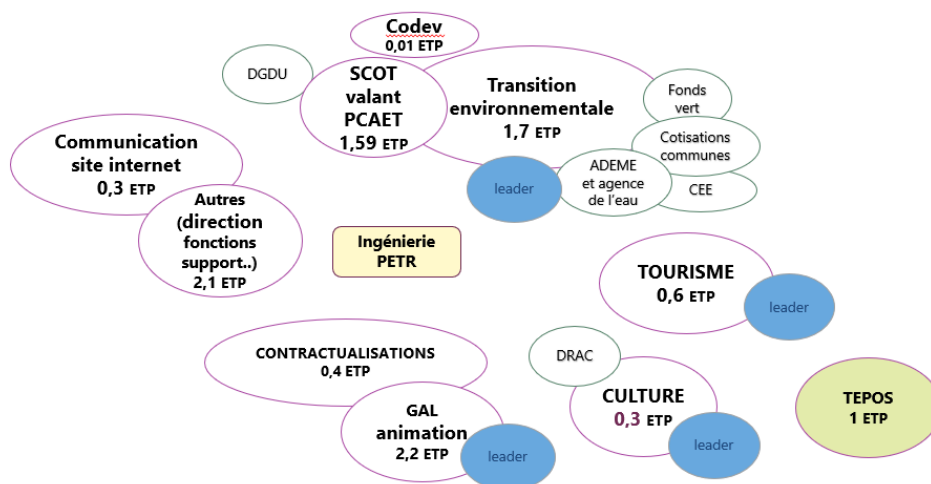


Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 :

5 titulaires et 6 contractuels dont 1 en CDI : le nombre de contractuels est supérieur à celui des titulaires.

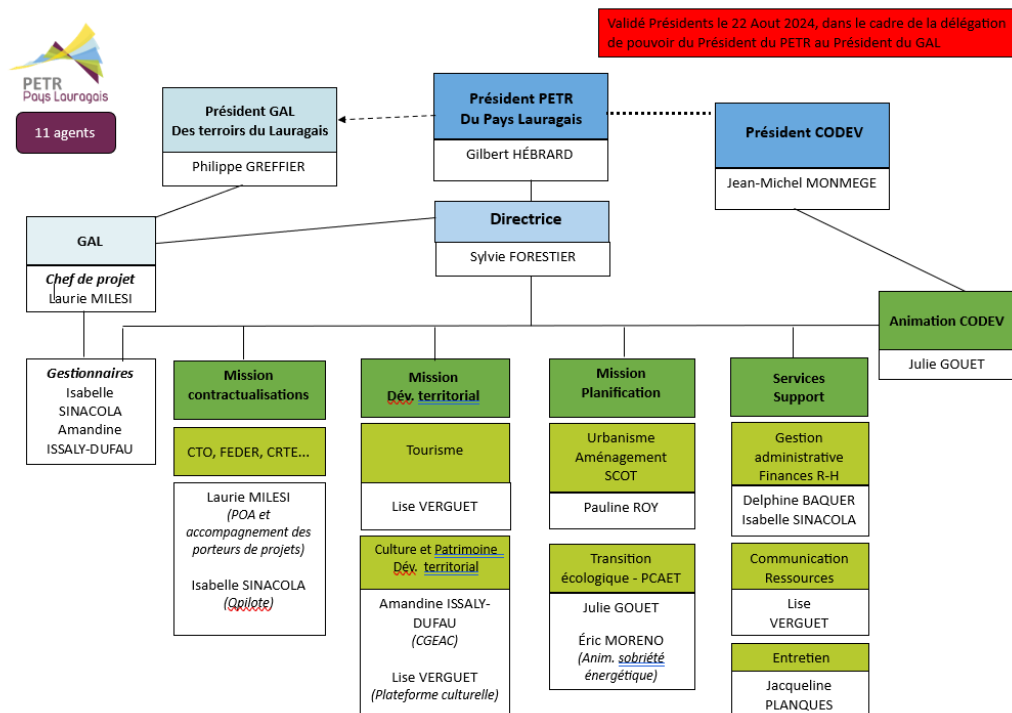
Emplois Permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	3	2	2 titulaires	35 h
Gestionnaire	Rédacteur Territorial	B	3	2	2 contractuels	35h
Assistante de direction	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Filière TECHNIQUE						
Directrice	Ingénieur	A	1	1	1 Titulaire	35h
Chargé de mission	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1 titulaire	35 h
Chargé de mission	Technicien	B	2	2	2 contractuels (dont 1 CDI)	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 contractuel	6 h

Emploi non permanent : Contrat de Projet TEPOS 2026 : 1 rédacteur

Age de l'équipe :

Au 1^{er} janvier 2026, l'équipe est composée d'agents de 28 à 67 ans, dont 5 ont moins de 45 ans. La moyenne d'âge de l'équipe est de 46 ans
L'équipe compte 10 femmes et 1 homme.

Organigramme fonctionnel au 1^{er} janvier 2026 :



4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure à hauteur de 25 000 € (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 52 250 € (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 111 000 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Sur le volet Culture, la DRAC est sollicitée à hauteur de 20 000 € pour soutenir le projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le PETR bénéficie d'un soutien financier du Fonds vert pluriannuel à hauteur de 60% des dépenses éligibles relatives au poste d'animation de la sobriété énergétique et à la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique (116 250 €). Sur 2026, il est proposé d'inscrire 24 000 € en recettes.

Dans le cadre de l'organisation du Canalathlon, VNF, la Région, ou encore le(s) Départements et le(s) territoire(s) concerné(s) seront sollicités.

Eléments financiers

- Etat d'avancement des subventions en attente :
Sur le Budget du PETR :

N° subvention	Libellé	Financier	Montant accordé	Montant restant
2023_15	SUBVENTION ADAPT TACCT	ADEME	30 800,00	30 800,00
2025_08	Subvention TEPOS 2026 CD11	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AUDE	15 000,00	3 000,00
2025_01	Subvention ingénierie 2025	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	25 000,00	25 000,00
2024_09	SUBVENTION FONDS VERT SUR INGENIERIE	ETAT	116 250,00	98 812,50
2022_10	ETUDE MOBILITE FNADT	ETAT	12 000,00	2 400,00
2022_03	TRAVAUX REHABILITATION EXTENSION DU SIEGE ADMIN	PREFECTURE DE HAUTE GARONNE	208 316,00	57 368,57
2023_12	SUBVENTION FONDS VERT SUR INGENIERIE	PREFECTURE DE L'AUDE	10 000,68	7 000,48
2023_14	SUBVENTION LEADER PCAET 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	28 272,04	28 272,04
2025_02	Subvention ingénierie 2025	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	52 250,00	52 250,00
2025_03	Subvention Leader Tourisme 2025	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	22 802,76	22 802,76
2025_04	Subvention Leader Culture 2025	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	37 463,74	37 463,74
2025_05	Subvention Leader PCAET 2025	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	20 284,22	20 284,22
2023_06	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2023 (avril/déc)	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	28 308,65	28 308,65
2023_07	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	10 924,16	10 924,16
2024_03	Subvention Leader culture 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	34 650,00	34 650,00
2024_04	Subvention Leader Tourisme 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	32 449,60	32 449,60
2024_08	SUBVENTION LEADER PCAET 2024	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	33 497,82	33 497,82
TOTAL			718 269,67	525 284,54

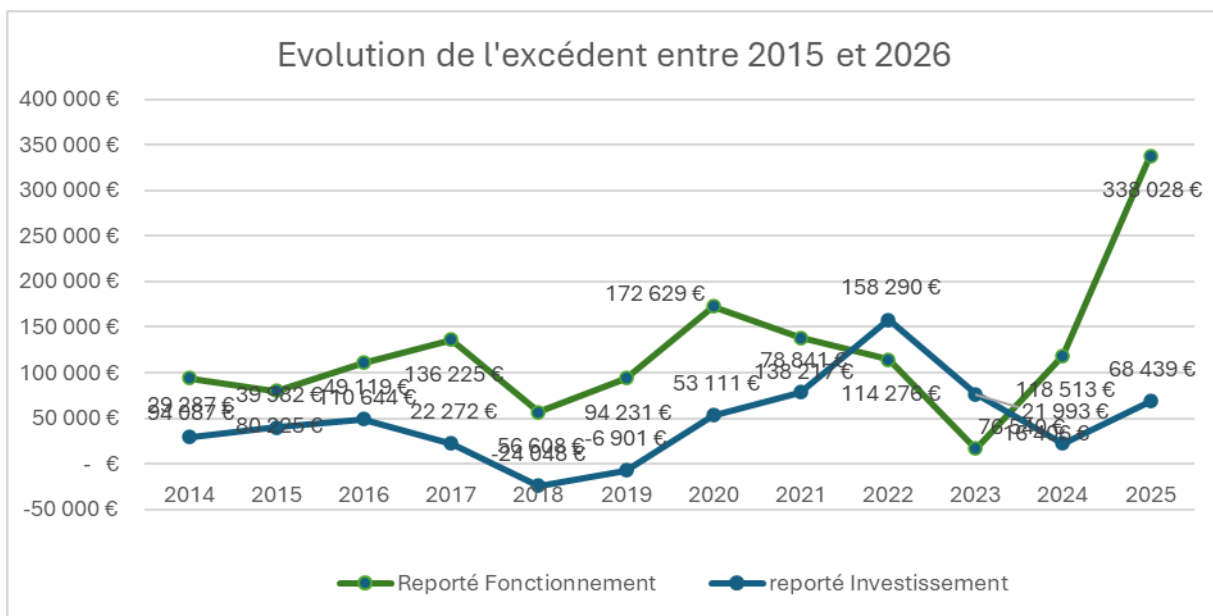
Sur le Budget du GAL :

N° subvention	Libellé	Financier	Montant demandé	Montant restant
2023_2024_nouv	SUBVENTION LEADER ANIMATION GAL 2023-2024 nouv pro	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	85 244,54	85 244,54
2025_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL 202	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	104 535,00	104 535,00
TOTAL			189 779,54	189 779,54

Contrairement à l'année 2025, cet état d'avancement met en exergue un décalage classique de perception des subventions, le retard ayant été en grande partie rattrapé du fait de la clôture en décembre 2025 du programme LEADER 2014-2022.

Néanmoins, le comité syndical a souhaité renouveler sa ligne de trésorerie à hauteur de 200 000€ (contre 400 000 € l'année dernière).

Evolution de l'excédent entre 2015 et 2026 :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reporté												
Fonctionnement	94 087 €	80 225 €	110 644 €	136 225 €	56 608 €	94 231 €	172 629 €	138 217 €	114 276 €	16 406 €	118 513 €	338 028 €
évolution												
fonctionnement		↓ -13 862	↑ 30 419	↑ 25 581	↓ -79 617	↑ 37 623	↑ 78 398	↓ -34 412	↓ -23 941	↓ -97 870	↑ 102 107	↑ 219 515
reporté												
Investissement	29 287 €	39 982 €	49 119 €	22 272 €	- 24 048 €	- 6 901 €	53 111 €	78 841 €	158 290 €	76 540 €	21 993 €	68 439 €
évolution												
investissement		↑ 10 695	↑ 9 137	↓ -26 847	↓ -46 320	↑ 17 147	↑ 60 012	↑ 25 730	↑ 79 449	↓ -81 750	↓ -54 548	↑ 46 446

5. Les grands chantiers de 2026

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2026 s'articulent notamment autour de :

- Le volet contractualisation et partenariats, à travers le Gal des Terroirs du Lauragais et la programmation LEADER (programmes 2014-2022 et 2023-2027), l'ATI FEDER, le Contrat territorial Occitanie, ses dispositifs bourgs-centres et dotation expérimentation-innovation, ses perspectives en lien avec celles du CRTE de l'Etat, ...

Ces contrats impliquent la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières, et l'animation de comités de suivi d'autant plus nombreux que le Lauragais est un territoire de coopération interdépartemental.

Les 9 années d'expérience passées à travers ces contractualisations ont permis des ajustements qui aujourd'hui tendent à une efficience de ce travail partenarial notamment avec le déploiement et l'animation de l'outil partagé PETR/EPCI/Communes « Qpilote ».

- L'animation du conseil de développement du PETR, à travers le suivi des groupes de travail aujourd'hui opérationnels qui portent directement des projets (culture et SCOT AEC). Le groupe « apéros de Pays » ne peut poursuivre son action sans un temps d'ingénierie mise à disposition par le PETR.
- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire approuvé en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2020-2026 ainsi que l'animation des commissions de travail dédiées.
- Le volet aménagement et transition écologique avec notamment :
 - La mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.
 - La finalisation de la révision n°2 du SCOT valant Plan Climat avec l'adaptation au changement climatique comme fil conducteur du projet, (présentation aux nouveaux élus, formation et montée en compétence, sensibilisation aux enjeux de l'adaptation climatique notamment autour des enjeux Eau et Energie, intégration des avis des personnes publiques associées, de l'enquête publique...) et la préparation de son approbation, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, le suivi des bureaux d'études en charge des pièces externalisées.
 - La mise en œuvre et le suivi du programme d'actions

- L'accompagnement à la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments publics, avec une animation territoriale sur mesure, plus efficace.

Ce projet est complété du déploiement d'une ingénierie accompagnant l'émergence d'un collectif citoyen de développement des ENR. Le PETR du Pays Lauragais siège d'ailleurs au Comité Régional de l'Energie, co-piloté par la Région, en tant que référent Régional des PETR. La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.

- La mise en réseau à des échelles supra territoriales et le partage d'expérience sont également une des missions phares du PETR, notamment sur le volet environnemental. A titre d'exemple, sur l'impulsion du PETR du Pays Lauragais, une délégation d'élus et techniciens de l'Occitanie (représentants des structures différentes) s'est rendue 3 années consécutives aux rencontres nationales TEPOS (Mont du Lyonnais en 2024, Loos en Gohelle en 2024 et Les Mauges en 2025).

Cette dynamique sera renforcée en 2026 avec l'organisation de ces rencontres sur le territoire Lauragais, pilotée par le consortium créé pour l'occasion entre le PETR et ses 4 communautés de communes) et en partenariat avec le réseau CLER.

Les rencontres TEPOS 2026 se tiendront sur une semaine complète, du 28 septembre au 3 octobre 2026 pour permettre de toucher davantage d'élus et agents du territoire mais également la société civile.

- Le développement touristique à travers notamment la mise en réseau des 4 OTI du territoire et le pilotage de l'animation du collectif moulin, la mise en place de l'évènement « du Moulin à l'Assiette », l'actualisation des carnets gourmands et de la carte touristique, l'organisation d'une nouvelle édition du canalathlon

La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.

- La mise en œuvre de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'animation de la Convention de Généralisation de L'éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) sur le territoire (bilan du programme 2024-2026), le pilotage des projets « parcours de rayonnements culturels » en partenariat avec les communautés de communes, l'animation de la plateforme culturelle du Pays, ...), sur le 1^{er} semestre, avant définition du nouveau projet de territoire.

La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.

- Le PETR s'attache à participer activement à de nombreux réseaux et autres formes de coopération, à l'image de l'assemblée des territoires de la Région, des réseaux nationaux de SCOT et de PETR...Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
- Enfin, le PETR continue à développer sa communication en 2026 à travers les réseaux sociaux et le nouveau site internet, en ligne depuis fin 2025.

Le projet de budget 2026 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

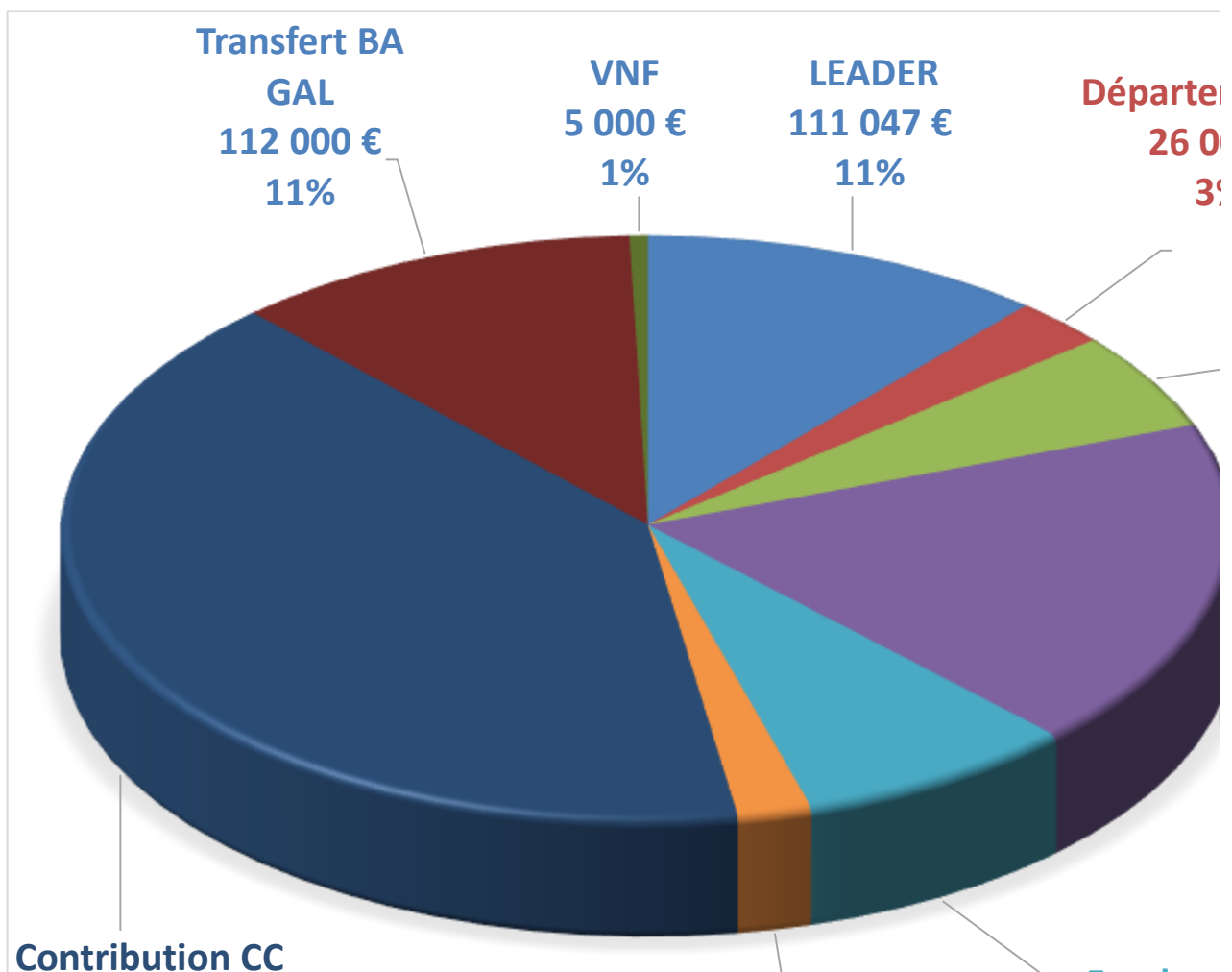
6. Les grandes orientations budgétaires 2026 du PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 111 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 € + 1 000€
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 52 250 € + 1 000€
- Fonds vert : 24 000 €
- Fonds Vert PCAET : 52 000€
- DRAC : 20 000 €
- VNF : 5 000 €
- Contribution des CC membres (base 2025 à 3.55€) : 396 198 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 112 000€
- TEPOS 2026 : 180 000 € (inscriptions, subvention, mécénat)

Répartition des recettes de fonctionnement :



Dépenses

- **Charges de personnel**

L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018. Elle se compose de :

Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines...), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, animateur sobriété énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien, et une chargée de coordination du projet TEPOS2026.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 10.2 ETP sur l'année 2026 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. Conformément aux priorités politiques, le nombre d'ETP sur le développement culturel a été réduit à 0.3 ETP sur l'année 2026.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante, incluant les évolutions de carrières, provisions CET, augmentation de la CNRACL, assurance statutaire est estimé à 547 350 €.

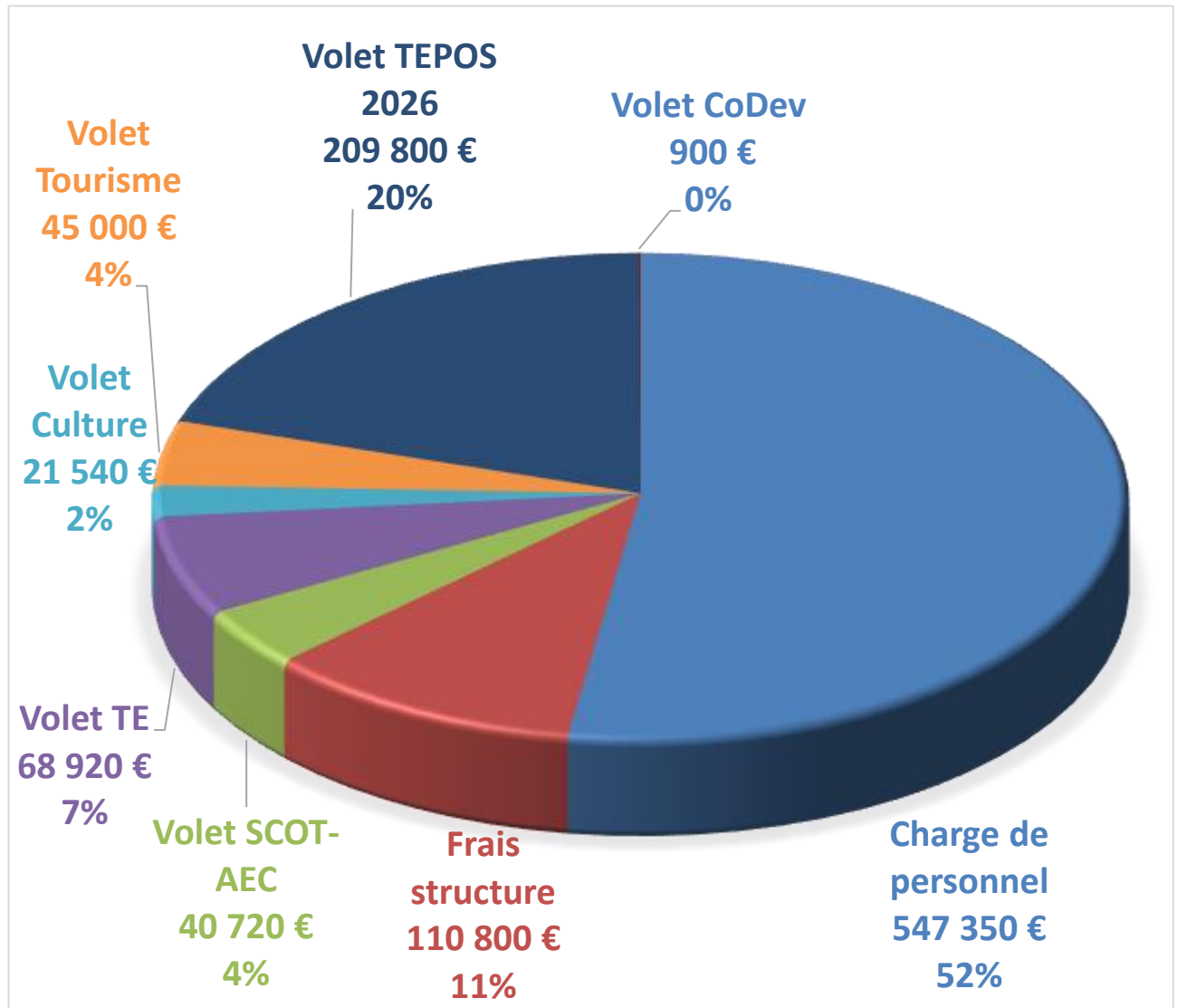
- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, formation/séminaire, entretien, frais structurels ...) : 110 800€.

Actions :

- **Volet SCOT-AEC** : 40 720 € : Frais principalement liés à du fonctionnement et aux procédures de consultation. Les dépenses relatives aux études sont inscrites en section d'investissement.
- **Volet transition écologique** : 68 920 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission transition écologique :
 - Favoriser la montée en compétence des élus et acteurs du territoire dans ce domaine :
 - Formation des agents du réseau TE du territoire à des outils d'intelligence collective
 - Formation/ acculturation/ montée en compétence des nouveaux élus sur des enjeux ciblés tels que l'Energie ou l'Eau
 - Préparation de l'accueil du séminaire TEPOS 2026
 - Organisation « d'urba-climat tour »,
 - Faire vivre la TE et assurer la cohérence des politiques de transition sur le territoire lauragais :
 - L'animation du réseau des chargés de mission (chargés TE, Aménagement, CLS...)
 - Accompagner les acteurs du territoire sur des actions concrètes :
 - L'expérimentation de la mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE)
 - L'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable
- **Volet Culture et patrimoine** : 21 540 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) :
 - Soutenir et structurer les acteurs culturels :
 - Pilotage de la plateforme culturelle www.lauragais-culture.fr

- Développer une offre culturelle concertée et renforcer sa médiation :
 - Animation de la Convention de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle
 - Portage d'une action culturelle concertée mettant l'EAC au cœur du projet :
 - « parcours de rayonnement culturel » 2026
- **Volet Tourisme** : 45 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme :
 - Développement du canal du Midi et ses sources
 - Organisation du Canalathlon 2026
 - Supports de communication
 - Préparation et impression des éditions 2026 des :
 - Carnets gourmands + carte interactive en partenariat avec le CPFP La Rouatière
 - Cartes touristiques du Pays Lauragais
 - Interconnaissance et mise en relation des acteurs du tourisme :
 - Organisation de l'éductour et de la bourse d'échange du Pays Lauragais
 - Valorisation du patrimoine : collectif des Moulins
 - Actions de communication autour des moulins
 - Déploiement de la charte graphique : flyers, panneaux...
 - Adhésion de nouveaux moulins dans le réseau
 - Eductour moulin hors territoire
 - Événement « du moulin à l'assiette »
- **Actions de communication** : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées)
- **Actions du Conseil de Développement** : frais de fonctionnement (900€).
- **TEPOS 2026** : dépenses de Restauration, Navettes, Communication, Aménagement des espaces, Villages, Frais intervenants, Prestations image/son/lumière, Médiation, Animations, Secours, Sécurité, Assurances, Frais accueil congressistes ...
Fortes dépenses en 2026 par rapport aux recettes inscrites mais les dépenses et recettes liées à l'organisation de TEPOS 2026 s'équilibrent sur 3 ans.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

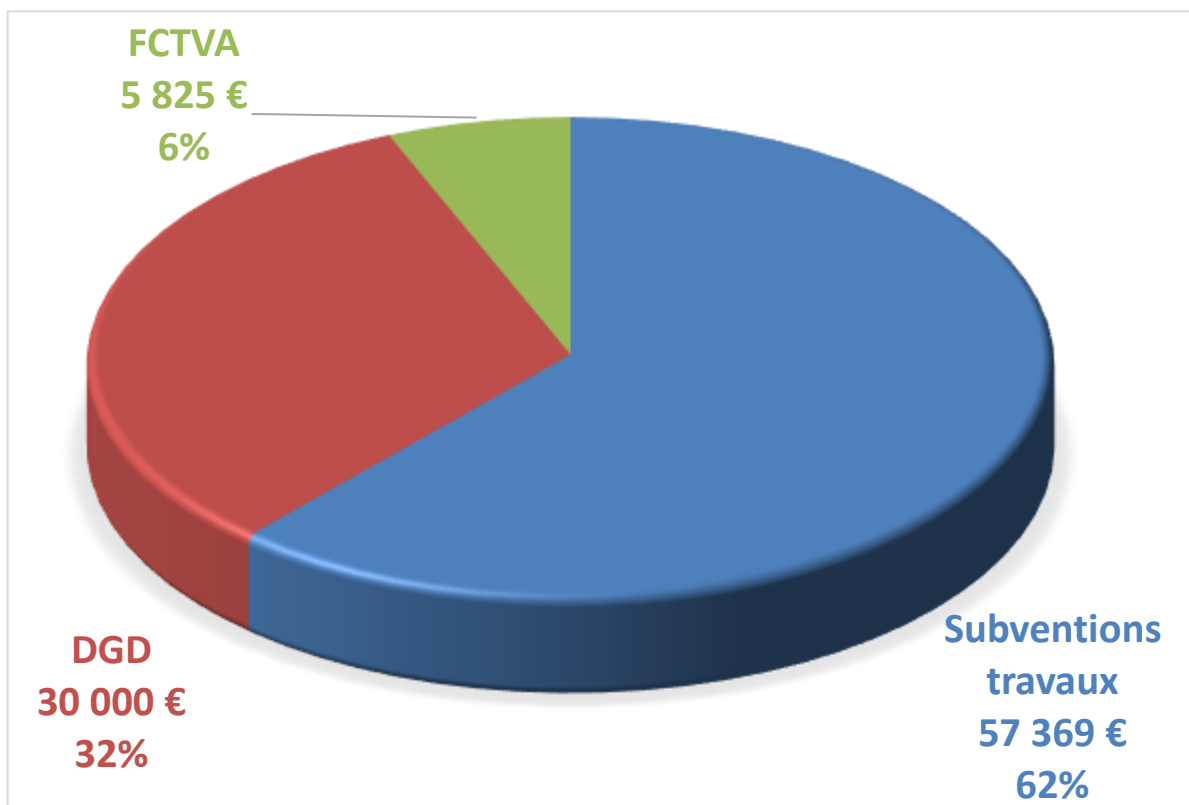


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 57 369 €
- DGD SCOT : 30 000€
- FCTVA : 5 825 €

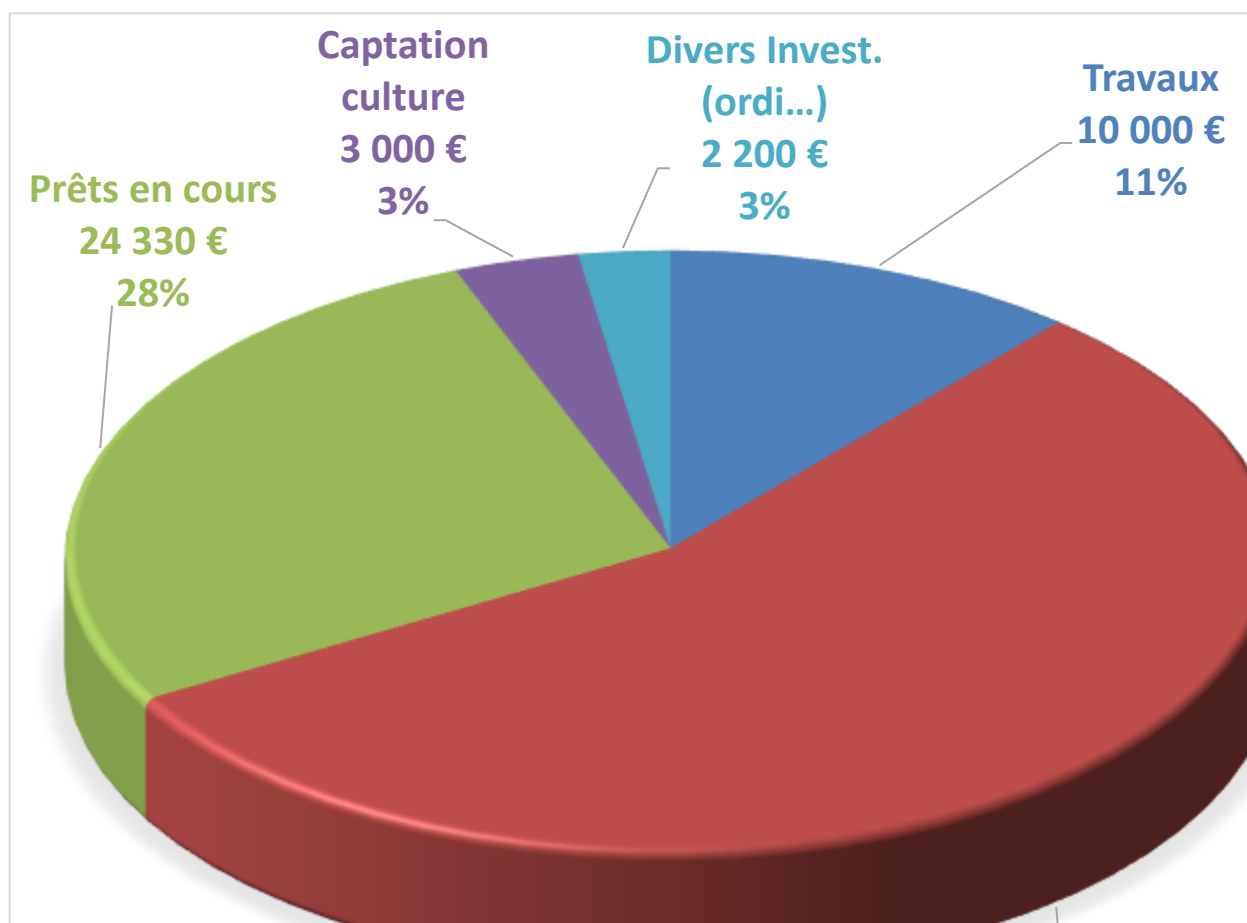
Répartition des recettes d'investissement :



Dépenses

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales, marché complémentaire AEC, DAACL : 49 035 €
- Captation culture : 3 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 10 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements (mobilier bureaux, ordinateurs...) : 2 200 €
 - Remboursement capital prêts : 24 330 €

Répartition des dépenses d'investissement :



A noter, ces propositions budgétaires ont été travaillées dans un souci d'économie par chacune des commissions de travail, la commission Finances et le Bureau.

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, compte tenu du contexte financier difficile pour toutes les structures publiques, et malgré des baisses de subventions et de la réduction de l'appui technique qui s'annoncent, les membres du Bureau ont souhaité interrompre cette année la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation.

Pour rappel, évolutions des contributions des communautés de communes membres depuis la transformation en PETR :

années	montant cotisation par habitant
2015	1,80
augm°	0,70
2016	2,50
augm° annuelle 2%	0,05
2017	2,55+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2018	2.60+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2019	2.65+0,19
Fin aide ADEME PCAET	0,26
2020	3,10
2021	3,10 €
2022	3,20 €
2023	3,35 €
2024	3,45 €
2025	3,55 €

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 131 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT***Recettes***

- Subvention LEADER : 103 432 €
- Participation des communautés de communes : 27 901 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 112 000 €
- Frais divers (déplacements, frais de structure...) : 12 133 €

SECTION D'INVESTISSEMENT***Recettes***

Pas de recette

Dépenses

- Achats ordinateurs, vidéo : 7 200 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

Selon ces orientations budgétaires, les contributions seraient stabilisées à hauteur de 0,25€/habitants.

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, les gains annuels sont les suivants :

- 2022/2023 = 1 036.50 €
- 2023/2024 = 1073.70 €
- 2024/2025 = 960 €

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

Le budget :

Recettes = revente électricité = 1 100 €

Dépenses = 2 000 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

A noter : le PETR, produisant 10 MW cumulés, a obligation d'élaborer ce budget annexe au vu de l'arrêté du 10 juillet 2024 publié au JO le 17 juillet 2024 fixant le seuil de production à 1MW cumulé par collectivité pour les opérations d'autoconsommation au sens de l'article L. 315-1 du code de l'énergie.

7. Les perspectives du nouveau mandat

Un travail prospectif sur la période 2026-2032 est à engager en commissions de travail, dont la commission Finances, puis à soumettre aux membres du Bureau et à voter en Comité syndical. Il s'attachera à faire des propositions à la gouvernance issue du renouvellement des conseils municipaux autour des orientations suivantes :

- Stabilité de la masse salariale (sauf opportunités) :
 - Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et profil du poste vacant à déterminer selon les besoins définis à travers le projet de territoire actualisé
- Stabilité des budgets alloués par thématique selon un montant « reste à charge » moyen annuel, qui devra être travaillé en commission thématique.
- Réflexion autour de recettes pluriannuelles stabilisées, moins dépendantes des subventions des partenaires.

Il est proposé au Comité syndical du PETR du Pays Lauragais de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
- Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires

